



## **IMPORTANT** (à vérifier avant toute demande de visa)

Ces recommandations vont vous permettre d'être certains d'avoir tous les documents nécessaires à votre demande, et d'éviter ainsi tout retard dans l'obtention de votre visa. Aucun Consulat n'acceptant un dossier incomplet, le délai part de la date de réception de la totalité des documents requis.

### **PASSEPORT**

- **Validité** : Selon le pays de destination, la validité requise est différente, allant d'un passeport en cours de validité, jusqu'à une validité de 6 mois après l'expiration du visa demandé.
- **Disponibilité de page(s) libre(s)** pour l'apposition du visa. Quel que soit le pays de destination, vous devez avoir une page libre de toute inscription ou cachet, voire même, deux pages face-à face. Il est donc important de vérifier l'état de disponibilité des pages de votre passeport, et l'exigence du pays concerné, avant d'effectuer une demande de visa.
- **Signature** : Si votre passeport est récent, il se peut que vous ne l'ayez pas signé. Dans ce cas il sera refusé pour toute obtention de visa. Vous devrez donc le signer avant de nous le transmettre.
- **Adresse** : Elle doit être identique, à celle figurant sur votre formulaire de demande de visa, votre invitation et généralement à votre adresse actuelle.
- **Type de passeport** :  
**Cas particulier pour les U.S.A.** : seuls les titulaires de certains types de passeports nécessitent une demande de visa :
  - 1) Les titulaires de passeports sans lecture optique doivent demander un visa.
  - 2) Les titulaires de passeports à lecture optique délivrés avant le 25 Octobre 2005, n'ont pas besoin de visa.
  - 3) Les titulaires de passeports à lecture optique délivrés après le 25 Octobre 2005, doivent demander un visa.
  - 4) Les titulaires des nouveaux passeports électroniques délivrés après le 3 Avril 2006, n'ont pas besoin de visa.
  - 5) Attention le passeport doit être individuel, l'inscription d'un enfant sur le passeport de l'un des parents n'est pas acceptée quel que soit son âge.Il est indispensable de contacter [le site du Consulat des Etats-Unis](#), pour toute demande de rendre-vous ( délai d'attente variable ).
- **Liens utiles** :
  - Ministère de l'intérieur**
  - Service Public.**
  - Préfecture de Police.**

## PHOTO D'IDENTITE

- Elles doivent impérativement être du **format officiel standard** ( 3,5 x 4,5 ), prises de face, et originales. Toute photo photocopiée ou scannée n'est pas recevable.
- Elles seront obligatoirement **identiques** ( lorsqu'un pays demande plus d'une photo ).
- Nous vous conseillons de toujours **inscrire vos nom et prénoms** au dos de vos photos.
- Vérifier le nombre de photos à joindre, y compris pour un enfant mineur, figurant sur le passeport d'un de ses parents.
- **ATTENTION** : pour certains pays les photos doivent être en **couleur**. Ce détail est indiqué dans nos modalités d'obtention de visa par pays, merci de le vérifier.
- Liens utiles : **Préfecture de Police**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA

Chaque pays a un **formulaire spécifique** de demande de visa, qui peut à tout moment changer d'aspect ou de contenu. Il est donc important de vérifier que vous êtes bien en possession de celui qui est valide lors de votre dépôt de demande, afin d'éviter un refus du Consulat.

- **Remplir toutes les rubriques** du formulaire.
- **Ecrire lisiblement** en donnant le maximum de détails. Ne pas corriger (correcteur liquide ou autre) ou faire de ratures.
- Certains pays exigent que le formulaire soit écrit en majuscules ( voir les fiches pays ).
- Toujours **dater et signer** votre formulaire.
- Cas général : 1 ou x formulaire (s) par personne, par passeport et demande de visa.
- Cas particulier : Enfant mineur inscrit sur le passeport d'un des parents ; le mentionner sur le formulaire du parent. ( Attention certains pays demandent un formulaire, pour les enfants mineurs, où même un passeport individuel, et donc un visa ).

Vous pourrez télécharger gratuitement tous les formulaires de demande de visa sur ce site, à l'exception de très rares pays, pour lesquels, les formulaires doivent être des originaux qui vous seront envoyés par courrier sur simple demande.

## AUTRES DOCUMENTS

Selon le type de visa demandé, un certain nombre de documents vous seront demandés :

- **Attestation de voyage** : ces attestations sont généralement délivrées par l'agence de voyage qui a effectué votre réservation, elle doit indiquer votre nom, la ou les destinations, ainsi que les dates précises du voyage. Il peut également s'agir d'une attestation d'une compagnie aérienne.
- **Invitation** : généralement demandée dans le cadre d'un voyage d'affaire, il s'agira, soit de celle de votre correspondant dans le pays de destination, soit d'une invitation officielle, d'un organisme compétent. Il est important de vérifier dans nos fiches si, selon le pays, elles doivent être originales ou acceptées en télécopies, et si une copie doit être transmise directement au Consulat, par le correspondant ou l'organisme qui la délivre.
- **Lettre de société ou lettre de mission** : cette lettre établie sur le papier en-tête de votre société, doit être adressée au Consul du pays de destination, mais être jointe à votre demande de visa. Elle doit indiquer précisément les raisons de votre voyage et comporter une prise en charge de votre société. Ne pas oublier de la faire signer par un responsable et d'apposer le cachet de votre société. Télécharger le modèle, ou voir en bas de page.

- **Carte de séjour** : elle est nécessaire à tous les ressortissants étrangers résidents en France. En effet un visa doit généralement être demandé, soit dans son pays d'origine (nationalité), soit dans son pays de résidence.
- **Preuve de ressources nécessaires** pendant tout le séjour : ces preuves peuvent-être, une attestation d'employeur, de votre banque, de chômage, de parents pour un étudiant..., ou tout autre document qui atteste que vous pouvez subsister sur le territoire sans y travailler, pendant tout le séjour autorisé par votre visa.
- **Carnet de vaccination** : certains pays exigent la présentation du carnet de vaccination à jour, pour l'obtention d'un visa (voir détail dans les fiches pays), mais en règle générale, même si certains vaccins sont fortement recommandés, le carnet de vaccination n'est pas requis pour les démarches d'obtention du visa. Nous vous conseillons de visiter les sites officiels du **CIMED** (Comité d'Informations Médicales) et de l'**Institut Pasteur**.

## LETTRE DE MISSION

Lettre de mission, à établir sur papier à en-tête de la société et à nous joindre avec la demande de visa.

*(ne jamais envoyer cette lettre séparément au Consulat.)*

\* obligatoire.

\*\* s'il s'agit d'un voyage nécessitant une invitation, les sociétés ou organismes cités doivent être ceux qui ont envoyés l'invitation.

**En-tête de la société**  
 .....

Consulat de (nom du pays)

Date ....

Monsieur le Consul,

Je soussigné (\* nom, prénom et fonction dans la société), vous prie de bien vouloir délivrer un visa, à (\* nom, prénom et fonction dans la société), qui doit se rendre à (\* lieu et adresse) du (\* dates précises) au (\* dates précises) pour les raisons suivantes : (préciser)

Il devra y rencontrer (\*nom(s), adresse(s) et N° de téléphone(s) de(s) \*\*société(s) ou \*\*organisme(s) visité(s), **ou** [\* pour une autre raison, à préciser].

\* Nous attestons que les frais de voyage, séjour et rapatriement sont pris en charge par notre société et que (nom et prénom) quittera votre pays, au plus tard, à date d'échéance de son visa.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Consul, .....

Fait à (\* lieu et date) .....

\* Signature

\* Cachet de la société

## ENFANT MINEUR

Un enfant mineur doit obligatoirement :

Soit **voyager avec un de ses parents** et figurer sur son passeport, selon les pays, il pourra profiter du visa de ses parents, ou devra obtenir un visa individuel.

Soit, s'il voyage seul, avoir **son propre passeport, un visa valide**, ainsi qu'une **autorisation de sortie du territoire \***

Dans tous les cas, il convient de consulter les exigences de chaque pays.

En effet, pour certains pays un passeport individuel est requis, même pour des enfants mineurs, en fonction de leur âge. En conséquence, il devra obtenir un visa personnel valide.

Pour un **voyage aux USA**, un **passeport individuel** est obligatoire **quel que soit l'âge** de l'enfant.

Pour des parents séparés ou divorcés, certains pays peuvent demander une attestation du parent ne participant pas au voyage, attestant qu'il donne son accord (préciser lieu et dates du séjour). Cette attestation datée et signée doit être accompagnée d'une photocopie de sa pièce d'identité, qu'il devra certifier conforme.

\* Pour faire une **demande d'autorisation de sortie du territoire**, la personne qui détient l'autorité parentale doit se présenter à l'antenne de police administrative de son lieu de résidence afin de signer un formulaire d'autorisation.

Joindre les pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou le passeport du mineur en cours de validité.
- Autorisation du représentant légal remplie et signée.
- Pièce d'identité du représentant légal.
- 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
- Pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour.
- Pour les parents non mariés : l'acte de naissance de l'enfant, mentionnant la reconnaissance des parents.
- Pour les parents séparés : la décision de justice, de tutelle, jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale.

Dans certains cas, à la demande du représentant légal, le séjour de l'enfant à l'étranger peut être limité à un lieu et à une durée.

Cette autorisation est gratuite et peut être valable pour une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

**Liens utiles :** [Passeport pour un mineur](#)  
[Autorisation de sortie du territoire](#)  
[Autorité parentale](#)